L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 5 JANVIER 1886

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON DEMANDE une domestique d'un âge moyen pour faire le ménage d'une famille. S'adresser au coin des rues Enghien et Dauphine, épicerie Messina. 4 jan—

A LOUER.

A louer—Un bon emplacement pour grocerie bien achalandée, coin Robertson et François. S'adresser 536 St Claude et Marigny. 1er jan—7f

A VENDRE

UNE vacherie à vendre avec sa clientèle. Vente du lait $11 par jour. S'adresser à H. Sernatine, au City Park, deuxième district. 31 déc—6f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de M. et Mme Manuel Llorens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 19,771.—Division C.—Attendu que Henry Llorens a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme Manuel Llorens, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1erjan—1.5.9

Succession de Jean Jacques Albert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 3 229—Division C—Attendu que P. S. Wiltz jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutent testamentaire datif dans la succession de feu Jean Jacques Albert, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er jan—1 5 9

Succession de Allen L. Coate.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,778—Division—Attendu que Orlando H. P. Coate a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Allen L. Coate, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN. Greffier.
31 déc—31 jan 1 9

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Edmond Marchesseau vs. ses créanciers—No 19,812 — Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edmond Marchesseau soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Edgar A. Luminais, Esq., notaire de cette paroisse, MERCREDI, le 7me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que John Pinney, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 3 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
4 janv—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James M. Walsh vs. ses créanciers, No 19,691—Ordre de Cour—La pétition ci dessus considérée, qu'une réunion des créanciers du dit James M. Walsh soit convoquée et tenue pardevant J. F. Allain, notaire en cette ville, à son bureau No 13 Commercial Place, le 25me jour de janvier mil huit cent quatre vingt sept, à 11 heures A. M., dans le but de prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit ; et qu'avis et publicité en soient donnés par la présente, ainsi qu'il est requis par la loi.
Nouvelle-Orléans, Lue., 20 décembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23déc—6 13 20 jan

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. E. V. Audibert vs. ses créanciers et les créanciers de la maison de commerce de J. J. Albert—No 16,788, Division C.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit tenue au bureau de Charles J. Theard, notaire public en cette ville, le jeudi, 27eme jour de janvier, 1887, à 11 heures, pour élire un syndic conformément à la loi.
Nouvelle Orléans, Lue., 22 décembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie exacte :
JAS. D. RANKIN.
23 déc—3 f Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Victor Béro vs. ses créanciers—No 19,669. Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Victor Béro soit convoquée et tenue pardevant George G. Préot, notaire en cette ville, le lundi, 24me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Harry L. Edwards, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D RANKIN, Député Greffier.
24déc—31 en 30 jrs

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.
"Messieurs, Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins ; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.
A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une **terrible humeur et de plaies scrofuleuses.** Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps la peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer, peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable ; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.
A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes ; prix $1, six pour $5.

Dr. B. J. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO - URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITÉ PHYSIQUE causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'or... guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 15 rue South Rampart.

BASILE BARES,

84 Rue Royale, N. O.

Facteur et accordeur de Pianos, et réparations en général de Pianos et Orgues.

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et aux Planistes qu'il vient de recevoir de la maison Mâller de Paris, des feutres, des Peaux, des draps, des Ivoires, ainsi que les célèbres cordes en acier et métalliques, de W. Smith & Son, de Warrington, Angleterre. Les ordres de la ville et de la campagne seront promptement remplis dans le plus bref délai.

Seul agent des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le système en fer Brevété et médaillé pour la tenue de l'accord
6 nov—

Assurances et Banques.

Bureaux du chemin de fer d'Orléans—au coin des rues White et Laharpe—Nouvelle-Orléans 3 janvier 1887.—A une réunion spéciale du bureau de direction de cette compagnie, un dividende de deux (2 0|0) pour cent sur le capital a été déclaré payable aux actionnaires sur demande, sur le gain des trois derniers mois. Ce dividende sera payé de 9 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
P. COUGOT, Secrétaire.
4 jan—5 f

Bank of Commerce.—Les souscripteurs au stock de cette banque sont par le présent avis prévenus d'aller au No. 138 rue Gravier, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M., JEUDI, le 6 janvier 1887, pour signer la charte et payer le premier versement sur le stock.
B. S. TWICHELL, Président.
4 jan—3f

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles.—Nlle-Orléans, 30 décembre 1886.—La réunion annuelle des actionnaires de cette Compagnie sera tenue LUNDI, 10 janvier 1887, de 10 h. du matin à midi, pour élire les Directeurs de l'année 1887.—Les livres de transfert seront clos jusqu'au 10 janvier 1887.
V. RIVIÈRE, Secrétaire.
2 janv—2,9janv

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1886—A une réunion de la Direction, qui a eu lieu ce jour, il a été déclaré un dividende semi annuel de CINQ POUR CENT, payable aux actionnaires, sur demande.
J. L. BERCIER, Caissier.
1erjan—1sem

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans, 1er janvier 1887—Un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT sera payé aux actionnaires de cette banque sur demande.
ARTHUR HART, Caissier.
1er jan—4f

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans, 28 décembre 1886—A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, un dividende de QUATRE POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du 3 janvier prochain.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
30 déc—15f

State National Bank—Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.—A une assemblée du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, un dividende de TROIS POUR CENT a été déclaré, payable à partir de MERCREDI 5 janvier 1887. Les livres du stock restent ouverts, mais les transferts seront ex-dividende.
T. R. ROACH, Caissier.
28 déc—2sem

Avis spécial—Bureaux de la Compagnie du chemin New Orleans City and Lake—No 102 rue du Canal. Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1886—A une assemblée régulière du Conseil d'administration, tenue le 8 de ce mois, un dividende trimestriel de UN DOLLAR ET DEMI par action sera payé aux actionnaires à partir du 10 janvier 1887. Les livres des transferts sera clos à partir du 31 décembre 1886 jusqu'au 10 janvier 1887.
W. E. LEVERICH, Secrétaire.
28 déc—2sem

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1886.—L'élection de sept directeurs, pour servir l'année courante, aura lieu au local de la banque, 31 et 33 rue Camp, MARDI, 18 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
18déc—à la date T. R. ROACH, Caissier.

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle Orléans.—Nlle Orléans, 11 décembre 1886.—L'élection annuelle de Directeurs pour servir pendant l'année 1887 sera tenue au local de cette banque, 106 rue du Canal, mardi, 11 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
14 déc—

Banque Nationale Germania.—Nouvelle Orléans, le 12 décembre 1886—Avis est donné aux actionnaires de cette banque qu'e l'élection annuelle de directeurs devant servir pendant l'année suivante aura lieu à la banque MARDI, le 12 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
J. L. BERCIER, Caissier.
12déc—1mois

Bureau de la compagnie de Navigation du Canal Carondelet, coin des rues Villeré et Toulouse—Nouvelle Orléans, 23 décembre 1886. Conformément aux sections 8 et 9 de la charte de cette compagnie l'assemblée annuelle des actionnaires pour l'élection de 9 directeurs devant servir l'année suivante, aura lieu au bureau de la compagnie de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, le LUNDI, 17 janvier 1887.
H. RUARD, Secrétaire.
23déc—1f p 1 p 4 s

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,

DENTISTE.

A transféré son bureau du No. 105 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades près Canal. 24 nov—1an

A. MOROY,

Dentiste.

A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er nov—1 an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St Charles et Camp.

Venez examiner mes positions, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Avis spécial.

Les actionnaires de la "Red River and Coast Line" sont invités à assister à une réunion spéciale de la Compagnie qui aura lieu SAMEDI, 15 janvier 1887 à 11 heures du matin au bureau de ladite Compagnie, pour délibérer sur le projet d'accroissement du capital et de sa division en action.
GEO. C. HAMILTON, Secrétaire.
30 nov—30f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 12ème jour de décembre 1886, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants :
Cécile Joubert vs. Andrew J. Sexton.—No. 19,334 Division B.

Sur motion de Léonard Marks à Bruenn, avocats pour les plaintifs, et considérant devant la cour des preuves valables à l'appui de la demande des dits plaintifs, la loi et les preuves étant en leur faveur :
Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré le 2 décembre 1886 soit maintenant confirmé et rendu final et que, conformément à cela, il y ait un jugement en faveur de la plaignante Cécile Joubert et contre le défendeur Andrew J. Sexton, son mari, décrétant la dissolution de communauté d'acquets et de gains qui existant auparavant entre la dite plaignante et son mari, et décrétant de plus et l'autorisant à reprendre l'administration et la direction de sa propriété paraphernale libre de toute intervention et de contrôle de son dit mari avec les frais.
Jugement rendu le 13 décembre 1886.
Jugement signé le 17 décembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingtième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21 déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par les présentes que le 17me jour de novembre 1886 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci après : Catherine Kelly, épouse vs. Louis R. Shanks, son mari—No 18,619, Division B.
Sur motion de Jos. N. Wilson, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, et Darvide David Lasserre, témoin assermenté en Cour et interrogé, que la plaignante a droit au décret demandé—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 3 novembre 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, femme, et contre le défendeur Louis Shanks, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonnant que la dite plaignante soit séparée en propriétés du dit défendeur, son mari.
Et il est de plus ordonné qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Catherine Kelly, et contre le dit défendeur Louis R. Shanks, pour sept cents dollars et les frais.
Jugement rendu le 17 novembre 1886.
Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 1er jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
M. A. McCONNELL, Député Greffier.
9déc—9.16.23.30—9jan

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Gilbert H. Green vs. ses créanciers et les créanciers de Gilbert H. Green & Co. et Green Stewart & Co.—No 19,734 Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Gilbert H. Green individuellement et comme membre de l'ancienne raison commerciale de Gilbert H. Green & Co. de la Nouvelle Orléans et aussi de Green Stewart & Co. de Liverpool, Angleterre, soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en cette ville, le samedi, 29me jour de janvier, 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que James B. Guthrie avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.
Signé : HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, député greffier.
25déc—3f en 30j

GROS LOT

$150,000

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE A.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 11 JANVIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	... de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de....	10,000..	20,000
4	Lots de....	5,000..	20,000
20	Lots de....	1,000..	20,000
50	Lots de....	500..	25,000
100	Lots de....	300..	30,000
200	Lots de....	200..	40,000
500	Lots de....	100..	50,000
1000	Lots de....	50..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	..	200..	20,000
100	..	100..	10,000

2,179 Lots s'élevant à.........$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui auraient pas sur leurs gardes

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente à 12 mois de crédit.
M. C. Miller et M. H. Price vs Le Gulf Rice Milling Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,295.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 17 janvier 1887, à 2 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un jeu de broyeurs de riz.
Une poulie de 42x10 1/2.
Une paire de "couplings de 30".
Un arbre de couche de quatre pieds 3".
68 crans solides en érable 8 1/2"
60 clefs en érable pour même usage.
Un lot de tuyaux caoutchouc. Plusieurs grandes pierres.
Un lot de fil de fer. Vieux fer. Un Idler. Un dévidoir argent. Brosse et éventail. Un lot de meubles de bureaux, etc., etc., le tout conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Etant le deuxième et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce que cela rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un cautionnement avec une bonne et solvable sécurité portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement ; l'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer le montant d'impression, les frais du shérif, du greffier, du gardien, s'élevant en tout à environ quatre cents piastres ($400.)
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 jan—5,8,13,17

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles, Vaches, Chevaux, Charrettes, etc.
A. H. Carier et al. vs. H. A. Boudousquié et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,891—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 10 janvier 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de meubles et effets mobiliers. Aussi les vaches, veaux, taureaux, chevaux, charrettes, wagons, et autres effets mobiliers, divers, etc., qui se trouvent au local situé coin des rues Conti et Murat, dans l'ilet borné par les rues Conti, Murat, St Louis et Olympia, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 déc—29—jan 4 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE.
Benjamin R. Forman vs Henry A. Boudousquié et Mme Julia Bonabel, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,711—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :
Une certaine portion de terre dans l'ilet No 594 borné par les rues Conti, St Louis, Murat et Olympia, et mesurant trois cent quatorze pieds quatre pouces et six lignes plus ou moins de face à la rue Conti, de la rue Murat à la rue Olympia et cent soixante-onze pieds de profondeur et de face à chacune des rues Murat et Olympia et la ligne du fond parallèle à la rue Conti et à une distance de cent soixante onze pieds avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 déc—29—jan 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Jacob Hassinger vs Henry A. Aptz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19,522. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 1er février 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir :
Premièrement—Une certaine portion de terre ou terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Market, Webster, Laurel et l'Avenue Henry Clay et dans cette partie de la ville de la Nouvelle-Orléans anciennement connue comme Burthville dans l'ilet ci-dessus mentionné et laquelle portion de terre est composée de deux terrains contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit :
1° Un terrain ayant une façade sur l'Avenue Henry Clay de soixante-quatre pieds trois pouces et trois lignes sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante cinq pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Laurel et soixante douze pieds deux pouces et neuf lignes de la rue Market et une profondeur de cent quarante et six pieds sur l'autre ligne de côté.
2° Un autre terrain, adjacent au terrain ci-dessus, le côté vers la rue Laurel ayant une façade sur l'avenue Henry Clay de vingt cinq pieds huit pouces et neuf lignes sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent quinze pieds, le susdit terrain étant désigné comme les lots Deux et Trois, respectivement sur un plan annexé à un acte ci-mentionné ci-dessous. Les deux portions de terre décrites ci-dessus ayant une façade totale sur l'avenue Henry Clay de quatre vingt dix pieds et étant composées de tous les lots Six et Sept et de fractions des lots Huit et Onze de l'ilet No Dix huit sur le plan original de Burthville.
Etant la même propriété qui fut acquise par le défendeur et dessus à acquis par achat de James P. Steels, conformément à un acte passé pardevant M. Charl Gernon, notaire public, le 27me jour d'août 1885.
Deuxièmement—Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 55 borné par les rues Leon, Perrier, Prytanée et Bordeaux, désignés comme lots 9, 10 et 20 sur un plan par A. Kiel, ... Wetherell, daté le 22 juin 1875, et déposé dans le bureau de L. R. Kenton ... et totalité.
Le lot No 9 mesure 30 pieds de face à la rue Prytanée sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots 19 et 20 sont adjacents l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions pour la première propriété—1 Comptant au montant suffisant pour payer la réclamation du poursuivant à savoir : la somme de sept cent cinquante piastres avec 8 0|0 par an d'intérêt, à partir du 25 août 1885, jusqu'à paiement. 5 0|0 sur le montant du dit principal et intérêt pour frais d'avocat et quatre piastres pour frais de la copie de l'acte, les frais et charges de la saisie et de la vente, et taxes d'Etat et de ville jusqu'à 1886 inclusivement, sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera le billet montant d'un certain billet à ordre ... par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, pour la somme de sept cent cinquante piastres, daté le 25 août 1885 et payable deux ans après date, et portant intérêt au taux de 8 0|0 par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la dite propriété d'après un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire, daté le 27 août 1885. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte d'hypothèque primaire.
3 Et la balance du prix d'adjudication—s'il y en a—comptant sur les lieux.
Et au cas où la dite première propriété ne rapporterait pas un montant suffisant pour couvrir le montant du dit comptant, le montant du billet sera assumé ainsi qu'il est stipulé ci-dessus, puis après le paiement au comptant des dits frais d'avocat, copie de l'acte, les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville—la balance du prix d'adjudication doit être répartie également à savoir : une moitié payée comptant pour la réclamation du plaignant—et l'autre moitié retenue par l'acquéreur pour faire face au paiement seulement pour le montant du dit billet assumé.
Et pour la seconde propriété, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 déc—janv 7, 14, 21, 28—fév 1.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Denis Cloney vs. ses créanciers—No. 19,741.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Denis Cloney soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire public en cette ville, Lundi, le 10me jour de janvier 1887 à 11 heures A. M. pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 27 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1er janv.—3 f. en 10 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Paula Villeminot vs. ses créanciers—No 19,746 — Division —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés de la pétitionnaire Paula Villeminot soit et est par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, LUNDI le 10ème jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 déc—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Groebel & Cie vs. leurs créanciers—No 19,625—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une assemblée des créanciers de H. Groebel & Cie soit appelée devant Anatole Ker, notaire public, LUNDI, 17 janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur leur application pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans 14 décembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
15 déc—3 f en 30 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry D. Engelmann vs. Ses Créanciers—No. 19,617—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry D. Engelmann soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 17me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. C. Zacharie, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 13 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 déc—3f en 30jours

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante par le shérif civil de propriétés améliorées. Un morceau de terre avec les bâtisses, Nos 38 et 40 rue Bassin côté sud. Deux lots et bâtisses connus par les Nos 16 et 18 rue Carondelet. Un lot et bâtisses rue Clio, entre St Charles et Prytanée. Le tout rapportant de forts revenus mensuellement.

Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9740—En vertu d'un ordre de vendre en date du 10 décembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, m'ordonnant de prendre possession des propriétés ci-dessous décrites et de les vendre à l'enchère publique, j'ai pris possession des propriétés, et je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :
1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 38 et 40 de la rue Bassin, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Bassin, Franklin et Gasquet, et mesurant plus ou moins quarante deux pieds huit pouces et trois lignes et demi de face à la rue Bassin sur une profondeur de cent vingt sept pieds onze pouces et deux lignes s'étendant à la rue Franklin, sur laquelle il a une façade de quarante deux pieds huit pouces. Etant composé de plusieurs lots de terre désignés par les lettres B et C, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville le 12 juillet 1870.
2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Carondelet, St-Charles et Canal, désignés comme les lots Nos trois et quatre sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé pour référence à un inventaire pris par T. Gilma, notaire en cette ville, le 12 février 1841.
Le dit lot numéro trois mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent pieds dix pouces et sept lignes, entre lignes parallèles, et le lot numéro quatre mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, sur une largeur dans le fond de dix huit pieds et trois pouces et une profondeur de cent pieds et les dits lots sont bornés dans le fond par une allée en commun avec autres lots touchant à la dite allée.
3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St. Charles désigné comme le numéro quinze sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier 1833, annexé pour référence à un acte passé pardevant Wm. Christy, alors notaire en cette ville le 8 mai 1833 et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain vingt neuf pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds et deux pouces entre lignes parallèles.
Toutes ces propriétés sont maintenant en ma possession, en vertu d'un ordre de la dite cour ci dessus désigné.
Conditions—Avec un crédit de un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt, à partir du jour de la vente ; les dits prix seront garantis par des billets avec une bonne garantie, convenant le dit principal et intérêt et aussi devront être garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur les dites propriétés.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14déc—11 21 28—jan4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
F. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Dargen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,001—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir
Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro sept de l'ilet numéro cent cinquante trois.
Le dit terrain mesure trente sept pieds de face à la dite rue Ste Anne et par une profondeur de cent ... quatre vingt quatre ... et est la même propriété que la défenderesse acquit ... par acte ... Ker, notaire en cette ville ... dans les actes ... de cette ville et paroisse dans le livre 122 ...
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 déc—11, 18, 21, 31—7 12janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mlle P. Himel et al vs Mme Henriette [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,043—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 7 janvier 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
[illegible]
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 déc—7 14 21 28 jan 4 et 7

ANNONCE JUDICIAIRE
Un carré wagon, 2 charrettes de bois de charpente, 4 mulets, 1 lot de harnais, etc

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,2.. En vertu d'un ordre de vente en date du 28 décembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan ... le MARDI 11 janvier 1887 à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de bois de charpente ... et Dryades
[illegible]
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—4 7 11 jan

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Louis Touzet contre A. Riche.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 8,778. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, il procédera à la vente à l'enchère publique au local de la Deuxième Cour ... No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 15 janvier 1887, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, savoir :
Un lot de meubles de ménage d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
4 janv—4 11 15

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Louise Marie Reiss, épouse de Henri J. Rolling, Jne.

No 18,939—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Charmante maison de résidence rue Esplanade, moderne d'architecture et de construction, à un étage, dit de longue échéance.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un arrêt de l'Hon. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 1er décembre 1886, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite :
La maison de résidence de construction moderne et des mieux située, dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Washington, Broad et Septième. Le terrain mesure 351 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Esplanade, 365 pieds 10 pouces et 1 ligne de façade rue Washington, 120 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne séparant le terrain du terrain près de la rue Broad ; 4 pieds de façade rue Septième. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges qui y appartiennent.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, construite avec modernité et récemment rénovée. La bâtisse est à distance de la rue et est entourée d'un joli grillage de fer, pavée Schillinger sur le trottoir, ombragée de magnifiques chênes. Devant et sur les côtés il y a un jardin, des allées de pavage Schillinger et des arbres rares. Il y a aussi une maison de dépendance, pigeonnier, écurie, une grande citerne, etc.
La maison principale a corridor au rez-de-chaussée, et au premier des salons à arche, bibliothèque salle à manger luxueusement meublée, avec plafonds élevés, galeries derrière et de côté, larges issues, gaz partout, ainsi que chambre à bain et chambres de domestiques. La maison a été récemment construite et peut être immédiatement habitée. Les chars de la rue Esplanade passent toutes les cinq minutes devant allant en ville et en revenant. Cette magnifique maison est dans un quartier aristocratique et pittoresque, et par cela même doit fixer l'attention publique. Les clefs de la maison sont au bureau des encanteurs.
Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acheteur. La partie à crédit payable en billets de 1, 2 et 3 ans de l'acquéreur pour des sommes égales, billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété. Ils porteront un intérêt de sept pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées pour couvrir la partie à crédit et la police devra être transférée aux détenteurs des billets. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour paiement des billets et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.
L'acte de vente pardevant A. Dorlosourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 déc—4 11 18 25 jan 1 8 au 15

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Vve Antoine Delaspasse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,064—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1886 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—
Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du Chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix-huit arpents de profondeur, divisée en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Bogny, notaire.
Acheté de Mme Mary Parker, conformément à un acte pardevant Michael Halin, ex notaire, le 6 octobre 1862. (Enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 547.)
Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit—l'acquéreur fournissant un bon avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le montant de l'annonce, les frais du shérif, ceux du greffier, etc., environ cent dollars, et, en plus, les taxes d'Etat, de paroisse et municipales dues sur la dite propriété, se montant à environ deux cent quarante cinq dollars.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—30 jan 6 11 15

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

HARRY T. HOWARD vs CRESCENT CITY SUGAR REFINERY CO—No 11,456—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS, à moi adressé, dans l'affaire ci dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI vingt septième jour de janvier 1887, à 12 A. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et le Passage Natchez, à la Nouvelle Orléans, la propriété décrite ci dessous, à savoir :
CINQ TERRAINS avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Commerce, Peters, Julia et St Joseph, désignés par les numéros un à cinq inclusivement, les dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun, en mesure anglaise, dix neuf pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Commerce et deux cent trente six pieds trois lignes de large chaque dans le fond. Le lot No un mesure cent onze pieds cinq pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Julia, et cent onze pieds neuf pouces six et deux cinquièmes de lignes sur la ligne de côté supérieure, la plus rapprochée du lot No 2. Le lot No 2 a une profondeur de cent onze pieds neuf pouces et six et deux cinquièmes de lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No 1, et cent douze pieds un pouce et quatre cinquièmes de lignes sur la ligne de côté adjacente au lot No 3. Le dit lot No. 3 a une profondeur de cent douze pieds deux pouces et cinquante et quatre cinquièmes de lignes sur la ligne de côté contigu au lot No 2, deux et cent douze pieds sept pouces et trois lignes sur le côté de la ligne du lot No 4. Le dit lot No 4 a une profondeur de cent douze pieds sept pouces et trois lignes sur la ligne adjacente au lot No 3 et cent treize pieds une et trois cinquièmes de lignes sur la ligne de côté contigu au lot No 5. Le lot No 5 a une profondeur de cent treize pieds un et trois cinquièmes de lignes sur la ligne de côté adjacente au lot No 4, et cent treize pieds de quatre pouces sur la ligne de côté opposée la plus rapprochée de la rue St Joseph.
Le tout conformément à un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, notaire public de la ville de la Nouvelle Orléans le 20me jour d'août 1881 et enregistré aussi au livre des actes 117, du Notaire public en la ville de la Nouvelle Orléans—
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant
Bureau du Marshal des Etats Unis, Nouvelle-Orléans, le 27e jour de décembre 1886.
E. B. PIERSANTS
Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane
28 déc—28 jan 3 10 17 27

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE
Cottage pour Résidence,
En face de la Place Coliseé, rue de Camp, entre Terpsichore et Robin.
Un demi lot dans le Sixième District.
Dans l'affaire d'interdiction de Auguste Gauthier

No 15,0.. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 22 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 décembre 1886 ... à l'enchère publique ...
[illegible]
Les améliorations consistent en un cottage pour une famille ... par la rue ... et ...
Conditions—Une tiers au comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit ... notes garanties par hypothèque et privilège du vendeur ... intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement ...
Acte de vente pardevant ... notaire ... aux frais de l'acquéreur ... un dépôt ... au moment de l'adjudication.
18 déc—18 25 jan 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence élégante pour famille
La grande et confortable résidence en briques à deux étages, située 157 rue Annonciation.
Sept terrains de valeur pour bâtir coin des rues Annonciation et Melpomène.
Succession de George M. Bayley.

No 18,477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 22 novembre 1886 il sera vendu à l'enchère publique à savoir :
1. Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Terpsichore et Melpomène, désignés comme Nos 7 et 8 de l'ilet No 39 d'après un plan de C. F. Zimpel de pont voyer daté le 3 janvier 1833 et déposé comme plan No 5 dans le livre de plans de feu Jules Mossy, ex notaire, les dits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurant chaque en mesure anglaise, 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 147 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent la grande et élégante résidence en briques à deux étages, ayant de grandes galeries sur la façade et sur le côté (double) salons peints à l'huile grand corridor.
Bibliothèque et salle à manger confortables, lieux à l'anglaise grande cuisine avec stove stationnaire, chambres à bain et pour domestiques—De grandes chambres à coucher bien aérées, etc. 6 lieux d'aisance etc.
Deux grandes citernes en brique à deux étages dans le fond servant de remise, écurie, chambres pour le bois et le charbon, etc. Cour carrelée grande citerne, gaz partout voisinage excellent et l'endroit est à proximité de tous les conforts nécessaires. Bail jusqu'au 30 septembre 1887.
2. Sept terrains de valeurs dans le premier district de cette ville, formant le coin des rues Melpomène et Annonciation, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Melpomène et Clara, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement, d'après un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer daté le 15 avril 1859.
Les dits terrains sont adjacents l'un à l'autre, et mesurent comme suit : la No. 1, 2 et 3 mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et les lots 4, 5, 6 et 7 mesurent chaque 25 pieds de face à la rue de l'Annonciation sur 116 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot No. 4 forme le coin des rues Annonciation et Melpomène. Les améliorations sur le lot No. 1 consistent en une bâtisse solide à deux étages.
Conditions—Comptant. Dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Geo. C. Préot, notaire public.
11déc—11, 18, 25—jan 1, 8, 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Deuxième district.
Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

Succession de Richard H. Haile,

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Féliciana, Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 22 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Féliciana, Etat de la Louisiane, en date du 14 décembre 1886, je procéderai à la vente à l'encan, pour le compte de la susdite succession, à savoir :
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St Philippe et Chartres, désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant conformément au dit plan, 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond, face à une allée pour l'usage des lots 1, 2 et 3 les dites mesures au pied américain.
Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages, connue par le No 210 rue Royale, fortement construite, confortablement distribuée, une jolie vérandah en fer sur la façade, située dans une des meilleures parties du deuxième district, et à une distance raisonnable du centre des affaires, à proximité des marchés, églises, amusements, etc.
Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire, dix pour cent sera requis du montant de l'adjudication, sur les lieux
19 déc—19—janv. 1, 8, 15, 22.

PAR JAS P. GUINAULT.

ACTION EN PARTAGE.
Ellen Finch vs Augusta Anne Finch.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B., No 17,305

Propriétés d'encoignure de choix. Grande portion de terre formant l'encoignure des rues Annonciation et Thalie.
Et l'autre à l'encoignure des rues Girod et Franklin.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—le SAMEDI, 5 février 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 14 décembre 1886, et signé le 20 décembre 1886, les propriétés suivantes, savoir :
1° Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Annonciation, Constance, Thalie et Erato, laquelle portion de terre mesure 201 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue de l'Annonciation, sur 135 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Thalie, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une grande maison haute ayant un rez de chaussée et à l'étage supérieur un grand corridor central, huit chambres, galerie spacieuse autour de la maison ; une autre bâtisse en bois dans la cour, couverte en ardoises ayant plusieurs chambres ; une grande écurie également couverte en ardoises de la capacité de 80 têtes d'animaux, citerne, lieux d'aisance, waterworks etc.
Cette propriété est louée à bail au Union Excavating Co. jusqu'au 30 septembre 1887, au taux de $50 par mois, sur laquelle propriété la Union Excavating Co. a construit cinq hangars en bois qui ne sont pas inclus dans la vente.
2° Deux lots de terre contigus, formant encoignure aux rues Girod et Franklin, dans le même district, désignés par les Nos 47 et 48. Lesquels lots de terre mesurent ensemble 57 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin. Les améliorations consistent en une maison haute en bois, No 204 rue Girod, ayant huit chambres, cuisine, hangar, etc.
Aussi sur le fond du terrain une grande écurie couverte en ardoises et faisant face à la rue Franklin, citerne, puits, latrines etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 0|0 d'intérêt par an de date. 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.
Les taxes de 1886 seront payées par les acheteurs en sus du prix d'adjudication.
Un dépôt de 10 0|0 sur le prix d'adjudication sera exigé des acheteurs au moment de la vente, afin de la garantir.
Acte de vente pardevant Oct. de Armas notaire.
1er jan—1.8.15 22 29—fév 5

Maison de résidence en briques, rue des Champs-Elysées, No. 142.
Succession de Jean Mamma.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 15 janvier 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 19 octobre 1886 la propriété suivante savoir :
Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues des Champs Elysées, Français, Kerlérec et St Claude, mesurant 28 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue des Champs Elysées, sur 154 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, ensemble avec une maison de résidence en briques ayant trois ... chambres ... et dans le ... avec balcon sur la cour, une cuisine ... à étage dans la cour ... poulailler, citerne, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., etc.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers au comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, ainsi que toutes les clauses d'usage.
Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12déc—12 18 25—janl 8 15

Portion de terre de valeur dans la paroisse Jefferson, rive droite du fleuve Mississippi.
Succession de [illegible]

No 19,270—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 15 janvier 1887, ... à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 22 décembre 1886.
La propriété suivante savoir :
Une certaine portion de terre, située dans la paroisse Jefferson, rive droite du Mississippi, mesurant 1 arpent 54 pieds 11 pouces 3 lignes de face au fleuve Mississippi, 2 arpents et demi 41 pieds 8 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond sur 40 arpents de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, cette propriété bornée du côté en haut par celle de ... et ... du côté d'en bas par ... Le tout d'après le plan qui sera déposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Cette propriété est louée $5 par mois.
Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent exigé de l'acheteur au moment de l'adjudication.
12déc—12 18 25—1 8 15 janv.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété de valeur dans le premier district
Nos. 141, 143 et 145 rue Carondelet.

Succession de Théodore Hein

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E. No 18,773.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite cour, en date du 1 décembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir :
Deux certains lots de terre situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne désignés par les Nos 1 et 2 ... mesurent chacun 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 110 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant 3 résidences à deux étages, connues par les Nos 141 143 et 145 de la rue Carondelet.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas E. Sel notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux, pour lier la vente.
11 déc—11 18 25—jan 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée et de choix dans le cinquième district.
Succession de Marie Tournier veuve Brunet.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 18,360.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 18 rue Bourbon—JEUDI, le 13 janvier 1887 à midi, à la Bourse Barrett Ferry au débarcadère du ferry des premier et cinquième districts cinquième district de cette ville (Alger) en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 7 décembre 1886 je procéderai à la vente des propriétés ci après décrites, à savoir :
1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, situés dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi, désignés par les Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 118, qui est borné par les rues Olivier, Market, Verret et Evelina. Lesquels lots mesurent au pied américain 30 pieds chacun de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage désirable.
2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, touchant aux lots ci-dessus décrits, désigné par le No 3 et mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant W. H. Seymour notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
11 déc—11 18 25—jan 1er 8 15

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Décembre 1886.

Liste de publication.

Ainsworth Marie épou se Joré	Heuriteau Jean
Ainsworth Martin Luther (2)	Jordy les époux
Arnaudon Jean	Lacaze Honoré
Augrain Paul	Jeantou Germain
Bendele Alphonse	Lapeau Jules
Bétouille Jean Baptiste	Labbé Jean Marie
Beaudéan Louis	Labarte Léon
Chaireton	Médal Léon
Cesac Esteban	Mote François
Cordier Ernest Albert	Masson Mme Estelle
Charpentier Honoré	Poitson Jules Nile Théric (3)
Cany	Robert Mme Cécile
Crouchet Jacques	Roche Claves Alfred
Deslorges Adolphe Patrice (2)	Rousseau Victor
Dupuy Mme Amélie	Lemhau James A
Dunane	Sigoniet Jean Baptiste
Delors famille Ernest	Sautier Léon et Jean
Dupuy Leper	Villette Anatole Florent
Ehrman (3)	Vial Mme Vve (2)
Guiraud Vve Julie Pamela (2)	White la famille
Gosson Aîné	White Denis Pierre
Grimaud Mr et Mme Jean	White Dame Emma
Grand d'Auvergne famille	White Delle Octavie
Girard Jn François	White Pauline Veuve Tucker
Hopkins Hugh (2)	White Georgine fe Angrain
Howell Stoddard (2)	White Palmyre épouse Hugh
Hubert Mme Adeline	White Georges
	White Delle Althée

LETTRES.

Lacré Joseph	Poisson Charles musicien
Rousaud Jean	

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1886.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE
Tout le stock de la maison de coiffure, Fleurs, Bonnets, Vitrine, Armoires, Chaises. Installations, Installations de gaz, etc., etc.
A l'encan pour du comptant

PAR W. I. HODGSON, syndic provisoire—Bureaux No 13 rue Carondelet—LUNDI, 10 janvier 1887 à 10 heures et demie du matin au local No 66 rue Bourbon, au rez-de-chaussée en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 décembre 1886, Dossier No 19,7.. Il sera vendu :
Tout le contenu du dit magasin consistant en un assortiment général de marchandises de coiffures, telle que bonnets, fleurs, rubans, etc., installations, vitrine, et installations de gaz, chaises, miroirs, pendules, bureaux, tables et autres effets, conformément à un inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Magasin et chambres du fond à louer.
31déc—2 6 jan à la fin

ANNONCE JUDICIAIRE.
Le cottage en bois avec toit en ardoise, No 162 avenue Elmire, entre les rues Homer et Jackson.
A Alger, 5eme district.

Mme V. P. Cazères et al. vs Mlle Elodie Powell

Dossier No 18,662, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Natchez et Gravier, les district de cette ville en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division A, jugement rendu le 13 décembre 1886, et signé le 17 décembre 1886, dossier No 18,662 dans l'affaire de Mme V. P. Cazères et al vs Mlle Elodie Powell, pour effectuer une partition il sera vendu à l'encan :
Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No 13 de l'ilet No 22 borné par les avenues Elmire et Pacific, les rues Jackson et Homer, étant une partie d'un lot ... terre connu comme la Brooks et Waterloo Property, et mesure 32 pieds 5 pouces de face à l'avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 9 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à toit en ardoise connu comme le No 162 avenue Elmire et ayant en tout 6 à 5 chambres, galeries, citerne, etc., et valant $12 ou $15 par mois à deux îlets de la fonderie du chemin de fer Morgan, terre élevée, ... pour un homme ayant de petits moyens.
Conditions—Comptant en passant les titres 20 0|0 payé comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Chas. E. Sel, Esq notaire aux frais de l'acquéreur.
26 déc 26—Janv 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Quatre Cottages doubles de choix dans le Quatrième et Sixième Districts.
Succession de Charles Bauschbach, décédé.

A l'encan à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet, SAMEDI, 5 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, rendu le 19 novembre 1886, et signé le 20 novembre 1886 dans l'affaire de la succession de Charles Bauschbach, décédé. Dossier No 18,264, pour effectuer un partage il sera vendu :

SIXIÈME DISTRICT.
Double Cottage Nos. 1103 et 1105 rue des Magasins.

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations ... situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet ... par les rues des Magasins, Camp, Marengo et Milan ... le No 5 ... mesure 32 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 150 pieds 2 pouces.
Les améliorations consistent en un cottage ... connu comme les Nos 1103 et 1105 rue des Magasins et ayant ... chambres, citerne, hangar etc ... chaque côté et rapportant environ $20 ...

QUATRIÈME DISTRICT.
Cottage double 86 et 88 rue Quatrième

[illegible]
Les **améliorations** consistent en un cottage ...
Grocerie de choix à une encoignure. Coin des rues Quatrième et Annonciation et cottage double dans le fond
[illegible]
Un cottage en bois à deux corps de logis ...
Les deux dernières propriétés décrites ci-dessus
Paragraphe 3 seront vendues séparément.
Toute la propriété ci-dessus est de mesure américaine ...
Termes et Conditions—Un tiers ou plus ... le restant à un et deux ans de crédit ...
Actes de vente pardevant Chas. E. Sel ... notaire ... aux frais des acquéreurs.
12 déc—12 19 26—jan 2 9 15

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL !

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut !

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous annonçons encore aux fidèles loyaux aimés sujets de la Nouvelle Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de notre élection, et, ainsi que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE 22ème JOUR DE FÉVRIER

1887.

connu comme le grand jour de notre fête à nous REX, Roi du Carnaval soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout ce qu'ils pourront pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets, et ceux qui viendront visiter notre capitale royale ; à cette fin nous ordonnons et décrétons, que
I. Toutes les agences de transport dans notre domaine royal public, et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ces jours là.
II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporteront promptement au département de la guerre pour être assignés au service.
III. En considération de la prompte et inébranlable obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.
IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à tous le plus le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux jours de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégés par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectionnés sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.
V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes, que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous l'informons que chaque année nouvelle voit s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de rendre plus digne et plus éclatante notre visite annuelle en la Ville du Croissant.
VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien aimés et loyaux sujets composant ses courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1887, mi carême, et donne à Sa Majesté le ravissement d'honorer de sa présence ce royal jour, ... se portant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.
Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fit beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que les sujets ceux qui viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi !

Donné sous notre signature et le sceau royal dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui même,

REX.

Contresigné : BATHURST, Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Boîte de Poste 1033, Nlle-Orléans, Lne.
26 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIETES AMELIORÉES DE GRANDE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Perdido et Bertrand, maison en bois à deux corps de logis.

Nos. 266 et 266 1/2 rue Perdido entre Bertrand et Bolivar, maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue.

Nos 262, 262 1/2, 264 et 264 1/2 rue Perdido, entre Bolivar et Bertrand, deux maisons en bois à deux corps de logis.

Succession de Mme Marie Rose François.

No. 19,27.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Francis J. Spear, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 15 janvier 1887 à midi, sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, respectivement en date du ... 1886 et du 30 décembre 1886 pour le compte de la dite succession, les propriétés suivantes décrites, à savoir :—
1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand, désigné par le No 1 ... et formant l'encoignure des rues Perdido et Bertrand ... dit lot mesure au pied américain 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds de face à la rue Bertrand de 104 pieds 8 pouces.
Les améliorations ... sont connues par les Nos 268 ... consistant en une maison à deux corps de logis ... pharmacie par le D. J. M. Matter.
2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ... dans le même district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bertrand et Bolivar, et tout le la propriété ... mesurant 1 ... pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur entre ... de 104 pieds 8 pouces, le dit lot est désigné par le No 16.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis ... ayant chacun logis ... et les ... connues par les Nos. municipaux 264 et 264 1/2 rue Perdido.
3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations ... dans le premier district de cette ville ... par la lettre ... par les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand ... au pied américain 30 pieds 7 pouces ... de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis ... connues par les Nos municipaux 262 et 262 1/2 rue Perdido.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et pour la balance à un et deux ans de crédit ... billets ... intérêt ... par hypothèque spéciale et ... garanties ... les clauses usuelles et 5 pour cent ... au moment de l'adjudication.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant ... W. Christy notaire ...
[illegible] 5 ja—5 15 22 29—fév 5

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE
Maison de résidence convenable pour famille,
Rue Euterpe, 8, entre les rues Prytanée et Coliseé.

Succession de ... et ... Mrs Virginia Cattell ... et autre.

No. 19,51.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, en vertu d'un jugement de partage dans la susdite affaire rendu par l'Hon. ... juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le ... janvier 1887 ... sera vendu à l'enchère publique la propriété ... :
La maison de résidence confortable à deux étages, Euterpe No. 8 dans le Premier District ... par les rues Euterpe, Terpsichore, Prytanée et Coliseé, désigné ... terrain No. 8 ... mesurant 30 pieds de face à la rue Euterpe sur 127 pieds 10 pouces et ... lignes de profondeur entre lignes parallèles.
La bâtisse est à distance de la rue ... le confort ...
Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans ... notes ... portant 8 pour cent ... d'intérêt ...
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant W. Christy, notaire ...
5 ja—5 15 22 29—fév 5

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée à une encoignure.
Emplacement pour grocerie coin des rues Melpomène et Freret.
Succession de Bridget et Edward Has..

No 18,5..—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 29 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique—
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Freret et ..., mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 97 pieds de profondeur ... à la rue Freret et formant le coin ... les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, le coin servant de grocerie.
Conditions—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey, Esq., notaire public.
12déc—25—janl 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée vacante,
rue Magnolia, entre Melpomène et Jackson.

Succession de John C. Sullivan et Mme Mary Sullivan.

Nos. 18,338 et 18,387—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—le SAMEDI 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins en vertu de trois ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendus dans les affaires ci-dessus mentionnées, le 26 novembre et le 3 décembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-dessous à savoir :
1° Le cottage double à un étage No 423 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Locust et Magnolia, le lot est le No 12 et mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2° La résidence en bois à deux étages No 138 rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Lafayette et Cypress le lot est le No 6 et mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Magnolia sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Josephine, Freret et Locust et désigné comme lot No 7, et mesurant 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson, sur 129 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur.
Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an, hypothèque spéciale et lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. Les actes devront être 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire.
12déc—12 25—janv 1, 8, 15.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,597—Division —.—Frank Fleckinger vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire dans cette affaire soit tenue et convoquée pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville le 12me jour de janvier 1887, et que J. Davigneaud, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, le 10 décembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme
JAMES D. RANKIN, député greffier.
11 nov—3f au 12 janv

Rédaction—Corrections—Traductions.

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées....
J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.
Dr. C. TESTUT,
Rue St. Louis, No 76, ou à l'imprimerie rue Carteres, No 66. 25 sept—